



Votre rendez-vous : Le / / 202..... à Heures

Dépôt de dossier : **uniquement** sur rendez vous

⚠ Le demandeur est **OBLIGATOIREMENT** présent (majeur et mineur)

⚠ Tout dossier **incomplet** sera **refusé**

⚠ Tous les documents présentés doivent être des **originaux** (pas de photographie)



PIÈCES A FOURNIR

- ✓ **Pré-demande en ligne sur le site** : <https://passeport.ants.gouv.fr/> (**sélectionner la pré-demande groupée si votre demande concerne un passeport et une carte nationale d'identité**) ou le CERFA complété (à retirer en mairie)
- ✓ Passeport ou carte nationale d'identité en cas de renouvellement
- ✓ Connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissances de ses parents
- ✓ Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (vérifier si la Mairie de naissance est concernée par COMEDDEC sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>. Si c'est le cas, il n'y a pas besoin de la copie mais apporter le livret de famille)
- ✓ Photo d'identité couleur récente et conforme de moins de 6 mois et non découpée (de préférence chez un photographe : la tête dégagée et droite, le regard droit devant, sans lunettes, la bouche fermée et sans sourire)
- ✓ Justificatif de domicile au nom du demandeur pour les majeurs de moins de 6 mois : Facture d'eau, d'électricité, gaz, de téléphone fixe, la taxe d'habitation ou le dernier avis d'imposition

Vérifier la date de validité pour la carte nationale d'identité :

si elle a été délivrée à partir du 2 janvier 2004 **pour une personne majeure**, elle est prolongée de 5 ans.

Il est donc inutile de la renouveler sauf en cas de déménagement, changement d'état civil ou voyage dans l'un des pays européens

⚠ Toute personne ayant un passeport valide ne pourra renouveler sa carte d'identité prolongée

⚠ Il faut justifier la demande avec un justificatif de voyage

Passeport : timbre fiscal (achat : directement avec la pré-demande en ligne ou tabac presse ou <https://timbres.impots.gouv.fr>)

86€ → adulte

42€ → mineur = +15 ans

17€ → mineur -15 ans

Majeur hébergé

1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeur

1 justificatif au nom du demandeur (bulletin de paie, facture portable, attestation de droits pôle emploi, relevé compte, carte électorale...)

1 copie carte nationale d'identité recto verso de l'hébergeur

Attestation sur l'honneur rédigée par l'hébergeur précisant l'hébergement depuis plus de 6 mois

Perte/Vol

Déclaration de perte complétée Cerfa 14011*02 ou déclaration de vol par la gendarmerie

Carte nationale d'identité : Timbre fiscal de 25€ (achat : tabac presse ou <https://timbres.impots.gouv.fr> ou directement avec la pré-demande en ligne [ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr))

Mineurs

Carte nationale d'identité de l'autorité parentale (personne accompagnante)

1 justificatif de domicile au nom de la personne accompagnante

Livret de famille

Garde partagée

Pour faire apparaître 2 adresses : Attestation des parents mentionnant à l'amiable sans jugement la garde qui résulte d'un commun accord ou jugement de divorce mentionnant le rythme de garde

1 justificatif de domicile des 2 parents

1 copie carte nationale d'identité recto verso en cours de validité des 2 parents

Mariage

Copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois

Retrait	Délai : 3 mois suivant sa mise à disposition (Passé ce délai, le titre est détruit) Sans rendez-vous (attente possible) Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et 13h30 à 17h30 - Vendredi 9h00 à 12h30 et 13h15 à 16h15 (Fermé le week-end) <ul style="list-style-type: none">• Majeur : OBLIGATOIREMENT par le demandeur• Mineur : par l'autorité parentale (présence du mineur obligatoire à partir de 12 ans)
---------	--